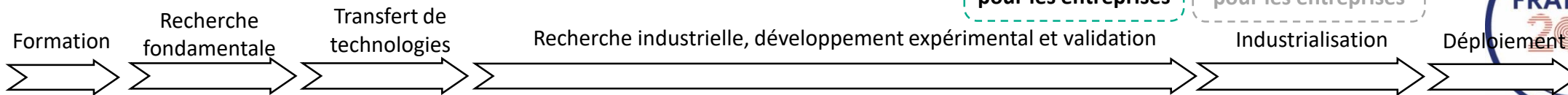


Dispositifs France 2030 à destination des entreprises agri-agro

Dispositifs principaux pour les entreprises

Dispositifs secondaires pour les entreprises



SA Systèmes agricoles durables et équipements agricoles pour la transition écologique

PEPR Agroécologie et Numérique
anr

PEPR Sélection variétale
anr

Grand Défi Robotique Agricole
Grand Défi biointrants

Expérimentations sur la sécurité des robots

AAP Financement des préséries d'agroéquipements innovants
Prochaine relève : 05/10/22
bpi france

AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires
Prochaine relève : 02/12/22
BANQUE des TERRITOIRES

AAP Résilience Capacités Agroalimentaires 2030
bpi france
FranceAgriMer
Prochaine relève : 06/12/22

Guichet équipements agricoles innovants
jusqu'à épuisement des crédits
FranceAgriMer

SA Alimentation durable et favorable à la santé

AMI Comp. et Métiers d'Avenir
Prochaine relève: 31/10/2022

PEPR Systèmes alimentaires microbiome et santé
anr

AAP Prématuration - maturation
Clos - attente de réouverture

AAP Agritech et Foodtech « Innover pour réussir les transitions agroécologique et alimentaire »
Prochaine relève : 09/11/22
bpi france

AAP sources de protéines
Clos - attente de réouverture

Ferments du futur

Autres thématiques France 2030 (hors SA)

anr

anr

AMI Intrants Dépendance russe, biélorusse ou ukrainienne
bpi france

UTILISATEURS

Dispositifs structurels et transversaux de France 2030

i-Lab.
Fréquence : récurrent
bpi france

Concours i-Nov
Fréquence : récurrent
bpi france

i-Démo dont i-Démo Europe
Fréquence : permanent
bpi france

AAP 1ère usine
Prochaine relève : 13/09/22
bpi france

AAP Industrie Zéro Fossile
ADEME
agir



AAP Innover pour réussir les transitions agroécologique et alimentaire

[Appel à projets : « Innover pour réussir les transitions agroécologique et alimentaire » | Bpifrance](#)

Objectif: soutien aux projets de RDI

**Ce guichet est ouvert jusqu'au 13 juin 2023.
Il est adossé à une enveloppe indicative de 200 M€ sur 5 ans.**

Dates de relèves :

- 9 novembre 2022 à 12h00 (midi heure de Paris)
- 8 mars 2023 à 12h00 (midi heure de Paris)
- 13 juin 2023 à 12h00 (midi heure de Paris)

1. Critères d'éligibilité

Nature des porteurs

Projets individuels (porté par une entreprise quelque soit sa taille) ou collaboratifs (porté par une entreprise associant un autre partenaire – entreprise, association, collectivité, institut de recherche et au moins une PME ou une ETI)

Niveau d'innovation

TRL de départ entre 3 et 6 avec un TRL d'arrivée (en fin de projet) compris entre 7 et 9

Optionnel :

Labellisation par un pôle de compétitivité

Budget attendu et durée

Devis présenté de minimum 500 k€ pour les projets individuels et 2 M€ pour les projets collaboratifs

Durée des projets individuels de 18 mois à 48 mois et de 3 à 5 ans pour les projets collaboratifs

3. Thématique 1 « Innover pour la transition agroécologique »

Thématiques de l'AAP

- Développement d'équipements agricoles intelligents et connectés
- Remplacer ou limiter le recours aux intrant fossiles ou de synthèse par des solutions d'agroécologie
- Développement des ressources génétiques

In fine, les projets devront accompagner :

- La transition agroécologique
- La réduction de GES
- L'adaptation au changement climatique
- La gestion des aléas...

3. Thématique 2 « Besoins alimentaires de demain »

Thématiques de l'AAP

- Développement d'aliments plus sains, plus durables et répondant aux attentes des consommateurs
- Mise au point de process innovants mobilisant les nouvelles technologies
- Problématiques d'alimentarité des emballages, développement d'emballages intelligents et à faible impact environnemental en agroalimentaire
- nouveaux outils destinés à guider les acteurs de la chaîne alimentaire vers des comportements plus vertueux et à améliorer la traçabilité et la transparence de l'information du consommateur

In fine, les projets devront augmenter l'offre de produits :

- Favorables en matière de santé
- De nutrition préventive
- A recette ciblée
- Issus de démarches environnementales supérieures
- Issus de circuits courts et/ou bénéficiant d'une traçabilité tout au long de la filière

4. Critères de sélection

Caractère innovant du projet

Retombées économiques du projet

Capacité de la structure à porter le projet (financière et opérationnelle)

Contribution au renforcement de souveraineté du système alimentaire et agricole

Critères de performance environnementale et impact sociétal

5. Dépenses éligibles et taux d'aide maximaux applicables

Type de recherche \ Type d'entreprise	Petite entreprise (PE < 50 salariés)	Entreprise moyenne (ME < 250 salariés)	Grande entreprise (GE et ETI)
Recherche industrielle	70%	60%	50%
- dans le cadre d'une collaboration effective*	80%	75%	65%
Développement expérimental	45%	35%	25%
- dans le cadre d'une collaboration effective*	60%	50%	40%

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Salaires de personnels internes
- Sous-traitance (30% max.)**
- Contributions aux amortissements
- Frais de missions
- Frais connexes
- Autres coûts : achats, consommables...

Type d'acteur	Intensité de l'aide
Organismes de recherche et assimilés (au choix de l'entité)	100% des coûts marginaux
	50% des coûts complets
Collectivités locales et assimilées	50% des coûts complets

*entre des entreprises parmi lesquelles figure au moins une PME et aucune entreprise unique ne supporte seule plus de 70% des dépenses éligibles ;

*entre une entreprise et un ou plusieurs organismes de recherche et de diffusion de connaissances et ce ou ces derniers supportent au moins 10% des dépenses éligibles et ont le droit de publier les résultats de leurs propres recherches.

Les dépenses sont éligibles à compter du lendemain du dépôt du dossier complet et après la clôture de la relève

6. Modalités de financement et mise en œuvre

FORME DE L'AIDE : MIX SUBVENTIONS + AVANCE RÉCUPÉRABLE SELON LE RISQUE

- JUSQU'À 75% DE SUBVENTION SI DÉPENSES DE « RECHERCHE INDUSTRIELLE »
- JUSQU'À 60% DE SUBVENTION SI DÉPENSES DE « DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL »

Mise en œuvre et suivi avec Bpifrance

- Contractualisation
- Versements de l'aide aux étapes-clés du projet (éventuellement en fonction de l'avancée des levées de fonds)
- réunions de suivi et reportings réguliers
- Suivi des indicateurs d'impact du projet
- Remboursement de l'Avance Récupérable forfaitaire en 2 à 5 ans, avec différé de 2 ans max après la fin du projet (sauf échec technique et économique du projet)

AAP Financement des préséries d'agroéquipements innovants

[Appel à projets : « Financement des préséries d'innovations technologiques liées aux équipements agricoles » | Bpifrance](#)

**Ce guichet est ouvert jusqu'au 5 octobre 2022.
Il est adossé à une enveloppe indicative de 25 M€ sur 5 ans.**

Dates de relèves :

- 5 octobre 2022 à 12h00 (midi heure de Paris)

Réouverture probable pour 1 an supplémentaire

1. Critères d'éligibilité

Nature des porteurs

Projets individuels (porté par une entreprise quelque soit sa taille)

Niveau d'innovation

TRL d'arrivée (en fin de projet) compris entre 7 et 9

Optionnel :

Labellisation par un pôle de compétitivité

Budget attendu et durée

Devis présenté de minimum 200 k€ et maximum 3 M€

Durée des projets de 12 mois à 36 mois

2. Objectifs de l'AAP

L'appel à projets vise le financement de préséries industrielles de machines fixes ou mobiles et équipements agricoles intégrant les technologies numériques.

La phase de tests des préséries sur le terrain consiste à équiper des sites agricoles en conditions réelles (exploitations agricoles, établissements d'enseignement agricole, instituts techniques, unités ou fermes expérimentales, etc.) avec un prototype dit de « présérie », fonctionnel et en vue de récupérer et d'intégrer chaque expérience utilisateur de manière itérative et d'adapter les prototypes.

Cette phase peut donc impliquer plusieurs unités à quelques dizaines de sites, selon le prototype et s'étend sur 1 à 3 ans ou campagnes agricoles.

- **projets de robotique agricole mobile ;**
- **projets d'agroéquipements intégrant des fonctions automatisées et/ou intelligentes ;**
- **projets de technologies automatisées et/ou intelligentes à destination des équipements agricoles, de l'agriculture et de l'élevage ;**
- autres projets d'innovations technologiques liées aux matériels et équipements agricoles.

3. Critères de sélection

Caractère innovant du projet

Retombées économiques du projet

Capacité de la structure à porter le projet (financière et opérationnelle)

Critères de performance environnementale et impact sociétal

- respect du code de conduite européen sur le partage des données agricoles par accord contractuel, mise en place d'un plan de gestion des données reposant notamment sur une ontologie partagée au sein de la filière, un hébergement des données dans des clouds souverains, la publication de systèmes et de données interopérables et l'utilisation d'un gestionnaire de consentement ;
- des préséries de prototypes conformes à la réglementation en vigueur (notamment directive machines 2006/42/CE ou règlement (UE) n°167/2013 relatif à la réception des véhicules agricoles ou décret n°2005-1236 du 30 septembre 2005 modifié, directive « environnementale » 2009/27/CE relative aux pulvérisateurs) au moment de leur mise sur le marché ou de leur mise en service

4. Dépenses éligibles et taux d'aide maximaux applicables

Type de recherche \ Type d'entreprise	Petite entreprise (PE < 50 salariés)	Entreprise moyenne (ME < 250 salariés)	Grande entreprise (GE et ETI)
Développement expérimental	45%	35%	25%

Aide = 60% subvention + 40 % d'avance récupérable en cas de succès

Les dépenses sont éligibles à compter du lendemain du dépôt du dossier complet et après la clôture de la relève

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Salaires de personnels internes
 Sous-traitance (30% max.)
 Contributions aux amortissements
 Coût des prototypes
 Frais de missions
 Frais connexes
 Autres coûts : achats, consommables...

Mise en œuvre et suivi avec Bpifrance

- **Instruction en 3 mois max puis contractualisation**
- **Versements de l'aide aux étapes-clés du projet (éventuellement en fonction de l'avancée des levées de fonds)**
- **Suivi des indicateurs d'impact du projet**
- **Remboursement de l'Avance Récupérable forfaitaire en 2 à 5 ans, avec différé de 2 ans max après la fin du projet (sauf échec technique et économique du projet)**



AAP Résilience et Capacités Agroalimentaires 2030

[Appel à projets : « Résilience et Capacités Agroalimentaires 2030 » | Bpifrance](#)

Objectif: soutien aux projets d'industrialisation

**Ce guichet est ouvert jusqu'au 6 décembre 2022.
Il est adossé à une enveloppe indicative de 300 M€ pour 2022.**

Dates de relèves :

- 6 décembre 2022 à 12h00 (midi heure de Paris)

Réouverture probable l'année suivante

1. Thématiques de l'appel à projet

Les projets d'industrialisation

1. La relocalisation des maillons industriels stratégiques
2. L'industrialisation pour répondre aux besoins alimentaires de demain
3. L'industrialisation pour réussir a transition agroécologique

Les projets de structuration de la filière (opéré par FranceAgriMer)

4. Des démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires

Seront priorisés les dossiers s'inscrivant dans **une logique de souveraineté alimentaire et de résilience**

2. Critères d'éligibilité (thématiques 1, 2 et 3)

Nature des porteurs

Projets individuels (portés par une entreprise quelque soit sa taille)
NB : Les thématiques 2&3 privilégient les acteurs émergents

Niveau d'innovation

Investissements à l'issue des phases de recherche pouvant présenter une phase de démonstration et présentant une phase d'industrialisation

Optionnel :

Labellisation par un pôle de compétitivité

Budget attendu et durée

Devis présenté de minimum 3 M€ pour les projets des thématiques 1 à 3

Devis abaissé à minimum 200 k€ pour les projets d'Outre Mer

Durée des projets comprise entre 12 et 48 mois

THEMATIQUE 1 « Relocalisation des maillons industriels stratégiques »



Sous-thématiques

- Relocalisation de maillons de la chaîne de transformation agroalimentaire essentiels à la production agroalimentaire réalisée en France
- Investissement dans des équipements de transformation apportant une innovation de procédé

In fine, les projets devront :

- Réduire la dépendance aux importations des intrants agricoles et produits agroalimentaires transformés critiques
- Pouvoir répondre à une situation de crise
- Réduire l'empreinte environnementale de la filière agricole et agroalimentaire

Exemple de produits éligibles

- Tourteaux et produits transformés pour l'alimentation animale (ex: oléagineux)
- Ingrédients, additifs (conservateurs, antioxydants, enzymes, pigments naturels, etc.), vitamines, oligoéléments, arômes, acides aminés
- Autres produits transformés critiques pour l'alimentation humaine en situation de forte dépendance aux importations extra-européennes

La dépendance, la vulnérabilité et la criticité des produits visés devront être justifiées.

THEMATIQUE 2 « Industrialisation de l'innovation pour répondre aux besoins alimentaires de demain »



Dans le prolongement de l'AAP « Besoins alimentaires de demain »

Développer des capacités productives et constituer des lignes de productions innovantes et usines 4.0 pour ...

- La production d'aliments plus sains et durables
- La mise en œuvre de process innovants au service de la qualité et de la sécurité de l'alimentation
- La production de nouveaux emballages
- La mise en œuvre de nouveaux outils de traçabilité

In fine, les projets devront permettre la production industrielle de produits alimentaires et ingrédients :

- Favorables en matière de santé (population cible ou facteurs socio-économiques)
- De nutrition préventive
- A recette ciblée pour des publics avec des pathologies ou besoins spécifiques
- Issus de démarche environnementales supérieures
- Issus de circuits courts et bénéficiant d'une traçabilité

THEMATIQUE 3 « Industrialisation de l'innovation pour réussir la transition agroécologique »



Dans le prolongement de l'AAP « Innover pour réussir la transition agroécologique »

Développer des capacités productives et constituer des lignes de productions innovantes et usines 4.0 pour :

- La production d'équipements agricoles intelligents et connectés
- Remplacer ou limiter le recours aux intrant fossiles ou de synthèse par des solutions d'agroécologie
- La production des ressources génétiques

In fine, les projets devront accompagner à l'échelle industrielle :

- La transition agroécologique
- La réduction de GES
- L'adaptation au changement climatique
- La gestion des aléas...

THEMATIQUE 4 Démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires



Critères d'éligibilité

◆ Nature des porteurs

Projets collaboratifs entre entreprises de l'amont agricole et autres acteurs économiques dont le partenariat est formalisé (accord de consortium)

◆ Niveau d'innovation

Évalué à l'échelle des filières

◆ Budget attendu et durée

Devis présenté de minimum 500 000€ pour les projets de la thématique 4 (minimum 200 000€ pour les projets d'Outre Mer)

Durée des projets comprise entre 12 et 48 mois

◆ Optionnel

Labellisation par un pôle de compétitivité

Objectifs et résultats attendus pour la thématique 4

Concerne uniquement les **consortium** composés d'au moins deux acteurs **indépendants**, un opérateur de **l'amont agricole** et d'autres acteurs intervenant le long de la chaîne de valeur.

◆ Objectifs

- CONTRIBUER DE FAÇON DURABLE AU DÉPLOIEMENT D'INNOVATIONS À L'ÉCHELLE DES FILIÈRES
- RÉPONDRE À L'UNE DES FINALITÉS DES THÉMATIQUES 1, 2 ET 3

Par exemple :

Structurer une nouvelle filière de production
Projet de création d'une filière légumineuses pour approvisionner la restauration collective, etc.

◆ Résultats attendus

IN FINE, LES PROJETS DEVRONT ACCOMPAGNER

- La sécurisation des débouchés pour les producteurs, transformateurs et distributeurs en matières d'approvisionnement
- La transition agro écologique
- Les changements de comportements alimentaires et nouvelles attentes du marché

4. Critères de sélection – thématique 1 à 3

Souveraineté alimentaire pour la thématique 1

Caractère innovant du projet pour les thématiques 2, 3

Retombées économiques du projet et impact sur l'attractivité industrielle de la France

Capacité à assurer le déploiement ou l'industrialisation de la solution développée (financière et opérationnelle)

Contribution au renforcement de souveraineté et résilience du système alimentaire et agricole

Critères de performance environnementale et impact sociétal

Critères de sélection – thématique 4

Partenariat durable et structurant pour les filières

- Renforcement de la résilience des filières
- Optimisation de l'interdépendance entre acteurs
- Retombées collectives attendues

Caractère innovant des technologies et/ou outils, méthodes, organisations développés

Contribuer au renforcement de la souveraineté et résilience du système alimentaire et agricole

Critères de performance environnementale et impact sociétal

5. Dépenses éligibles et taux d'aide max applicables



TAUX d'AIDES

15 à 80%

(en fonction des types d'entreprises et de la nature des dépenses)

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Immobilier et foncier (20% max)
Sous-traitance (40% max.)
Location d'actifs
Salaires bruts
Prestations de conseil (40% max.)
Achats d'équipements
Immobilisations incorporelles (brevets, licences, etc.)...

FINANCEMENT

MIX SUBVENTION ET AVANCE RECUPERABLE

Les dépenses sont éligibles à compter du lendemain du dépôt du dossier complet

6. Modalités de financement et mise en œuvre



FORME DE L'AIDE : MIX SUBVENTION (60%) + AVANCE RÉCUPÉRABLE (40%) SELON LE RISQUE

Mise en œuvre, suivi avec Bpifrance et en lien avec FranceAgriMer pour la thématique 4

- **Contractualisation**
- **Versements de l'aide aux étapes-clés du projet (éventuellement en fonction de l'avancée des levées de fonds)***
- **Réunions de suivi et reportings réguliers**
- **Suivi des indicateurs d'impact du projet**
- **Remboursement de l'Avance Récupérable forfaitaire en 2 à 5 ans, avec différé de 2 ans max après la fin du projet (sauf échec technique et économique du projet)**

* Le montant des capitaux propres du bénéficiaire de l'aide aux dates des versements de l'aide doit être supérieur ou égal au montant du cumul des aides versées.

7. Processus de sélection à partir d'un dossier complet

